

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: **HAKU GB 885**
Article number: 400008850000
UFI: 9QT5-R0M4-K00N-GUXA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégories de produits [PC]: PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Secteur d'utilisation [SU]: SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégories de processus [PROC]: PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]: ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Kluthe Benelux B.V.
Produktieweg 8
NL-2404 Alphen aan den Rijn
Telefon:+31 172/ 516 000
Telefax: +31 172/ 439 494
www.kluthe.com

Adresse e-mail: sds.nl@kluthe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +44 20 3885 0382 (CHEMTREC, 24h/7/365; CCN: 1012799)
CHEMTREC local:
DE: 0800 1817059 AT: +43 1 3649237 CH: +41 435081970
NL: +31 85 888 0596 BE: +32 2 808 32 37 FR: +33 9 75 18 14 07
ES: +34 931768511 PT: +351 308 801 773 IT: +39 02 4555 7031
DK: +45 69 91 85 73 SE: +46 8 525 034 03 FI: +358 9 42419014
PL: +48 22 398 80 29 CZ: +420 228 880 039 SK: +421 2/330 579 72
SI: +386 1 888 80 16 HU: +36 1 808 8425 RO: +40 376 300 026
UK: +44 20 3807 3798

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Autriche	+43 1 406 43 43 (Giftinformationszentrale)
Bulgarie	+359 2 9154 213 (Pirogov)
Italie	Centro Antiveleni di Milano: 02.66101029; Centro Antiveleni di Roma: 06.3054343; Centro Antiveleni di Roma: 06.49978000; Centro Antiveleni di Roma: 06.68593726; Centro Antiveleni di Pavia: 0382.24444; Centro Antiveleni di Firenze: 055.7947819; Centro Antiveleni di Bergamo: 800.883300; Centro Antiveleni di Foggia: 0881.732326; Centro Antiveleni di Napoli: 081.7472870; Centro Antiveleni di Verona: 800.011.858
Slovaquie	+421 2 5477 4166 (NTIC)
Hongrie	+36 80 201 199; +36 1 476 6464 (ETTSZ)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)
Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336) Effets narcotiques
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: **Danger**

Composants dangereux pour l'étiquetage:

Contient Toluène, Acétate déthyle, Acétate de n-butyle

Mentions de danger:

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d - Susceptible de nuire au fœtus.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger spécifiques de l'UE:

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008):

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO₂, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Aucune information disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	% massique
Toluène	108-88-3	203-625-9	01-2119471310-51	Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Repr. 2 (H361d) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412)	25 - < 50
Acétate déthyle	141-78-6	205-500-4	01-2119475103-46	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) (EUH066)	25 - < 50
Acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	01-2119485493-29	Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H336) (EUH066)	25 - < 50

Estimation de la toxicité aiguë:

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	Inhalation, CL50 - 4 heures -	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs -	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
--------------	---------------------	-----------------------	-------------------------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

	mg/kg	mg/kg	poussières/brouillard - mg/L	mg/L	
Toluène 108-88-3	5580	12124	28	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acétate déthyle 141-78-6	4934	20000	Aucune donnée disponible	14.4131	Aucune donnée disponible
Acétate de n-butyle 123-86-4	10768	17060	0.74	23.4	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux:	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion:	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours:	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin: Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur: PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique: Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations: Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes: Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement: Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires: Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques: Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Conseils relatifs à la manipulation sans danger:

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation: Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition:

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 380 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 77 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ D*	STEL: 100 ppm STEL: 384.0 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 192.0 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ *
Acétate déthyle 141-78-6	STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL 400 ppm STEL 1468 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³
Acétate de n-butyle 123-86-4	STEL: 723 mg/m ³ STEL: 150 ppm TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 480 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 238 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 712 mg/m ³	STEL: 723 mg/m ³ STEL: 150 ppm TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 723 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Toluène 108-88-3	* STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ Ceiling: 500 mg/m ³ D*	TWA: 25 ppm TWA: 94 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ A*	TWA: 25 ppm TWA: 81 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 380 mg/m ³ iho*
Acétate déthyle 141-78-6	STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm	TWA: 700 mg/m ³ Ceiling: 900 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 540 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 1100 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 730 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1470 mg/m ³
Acétate de n-butyle 123-86-4	STEL: 723 mg/m ³ STEL: 150 ppm TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm	TWA: 241 mg/m ³ Ceiling: 723 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³	TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 723 mg/m ³ STEL: 150 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 725 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Toluène 108-88-3	TWA: 20 ppm TWA: 76.8 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ Peak: 100 ppm Peak: 380 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ *	TWA: 190 mg/m ³ STEL: 380 mg/m ³ b*

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression : 13-avr.-2024

HAKU GB 885 - 400008850000

Acétate déthyle 141-78-6	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 730 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 750 mg/m ³ Peak: 400 ppm Peak: 1500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	TWA: 734 mg/m ³ STEL: 1468 mg/m ³
Acétate de n-butyle 123-86-4	TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 723 mg/m ³	TWA: 62 ppm TWA: 300 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m ³ Peak: 200 ppm Peak: 960 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 723 mg/m ³	TWA: 241 mg/m ³ STEL: 723 mg/m ³
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Toluène 108-88-3	TWA: 192 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 384 mg/m ³ STEL: 100 ppm Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ cute*	TWA: 20 ppm TWA: 75.4 mg/m ³	TWA: 14 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 150 mg/m ³ Ada*	O* TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³
Acétate déthyle 141-78-6	TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 1441 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ TWA: 54 ppm STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 500 mg/m ³ Ceiling: 300 ppm Ceiling: 1100 mg/m ³
Acétate de n-butyle 123-86-4	STEL: 150 ppm STEL: 723 mg/m ³	TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 723 mg/m ³ STEL: 150 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 238 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³	TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 723 mg/m ³ STEL: 150 ppm	TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 723 mg/m ³ STEL: 150 ppm
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Toluène 108-88-3	Peau* STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³	skin* STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³	TWA: 150 mg/m ³ STEL: 384 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 94 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 141 mg/m ³ H*	STEL: 200 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³ skóra*
Acétate déthyle 141-78-6	STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³	TWA: 734 mg/m ³ STEL: 1468 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	STEL: 1468 mg/m ³ TWA: 734 mg/m ³
Acétate de n-butyle 123-86-4		STEL: 150 ppm STEL: 723 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 214 mg/m ³	TWA: 241 mg/m ³ STEL: 723 mg/m ³	TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 723 mg/m ³ STEL: 150 ppm	STEL: 720 mg/m ³ TWA: 240 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ Cutânea*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ P*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ K* Ceiling: 384 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ via dérmica*
Acétate déthyle 141-78-6	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	TWA: 111 ppm TWA: 400 mg/m ³ STEL: 139 ppm STEL: 500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ Ceiling: 1100 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³
Acétate de n-butyle 123-86-4	TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 723 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 715 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 500 mg/m ³ Ceiling: 700 mg/m ³	TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 150 ppm STEL: 723 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 723 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Russie	Turquie
Toluène 108-88-3	NGV: 50 ppm NGV: 192 mg/m ³ Bindande KGV: 100 ppm Bindande KGV: 384 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 760 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 191 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 mg/m ³ MAC: 150 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ S*
Acétate déthyle 141-78-6	NGV: 150 ppm NGV: 550 mg/m ³ Bindande KGV: 300	TWA: 200 ppm TWA: 730 mg/m ³ STEL: 400 ppm	TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm STEL: 1468 mg/m ³	TWA: 50 mg/m ³ MAC: 200 mg/m ³	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression : 13-avr.-2024

HAKU GB 885 - 400008850000

	ppm Bindande KGV: 1100 mg/m ³	STEL: 1460 mg/m ³	STEL: 400 ppm		
Acétate de n-butyle 123-86-4	NGV: 50 ppm NGV: 241 mg/m ³ Bindande KGV: 150 ppm Bindande KGV: 723 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 720 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 724 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 966 mg/m ³	TWA: 50 mg/m ³ MAC: 200 mg/m ³	

Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Union européenne	Allemagne DFG	Pays-Bas	Espagne	Royaume-Uni	Hongrie
Toluène 108-88-3	-	600 µg/L (whole blood - Toluene immediately after exposure) 75 µg/L (urine - Toluene end of shift) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol (after hydrolysis) end of shift) 600 µg/L - BAT (immediately after exposure) blood 75 µg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine 1.5 mg/L - BAT (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) urine 1.5 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine		0.6 mg/L - urine (o-Cresol) - end of shift 0.05 mg/L - blood (Toluene) - start of last shift of workweek 0.08 mg/L - urine (Toluene) - end of shift	-	1 mg/g Creatinine (urine - o-Cresol end of shift) 1 µmol/mmol Creatinine (urine - o-Cresol end of shift)

Nom chimique	France	Italie MDLPS	Portugal	Finlande	Danemark	République tchèque
Toluène 108-88-3	1 mg/L - venous blood (Toluene) - end of shift 2500 mg/g creatinine - urine (Hippuric acid) - end of shift	-	-	500 nmol/L - blood (Toluene) - in the morning after a working day		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Russie
Toluène 108-88-3	10 g/dL Hemoglobin (blood - by the first screening and once yearly) 12 g/dL Hemoglobin (blood - by the first screening and once yearly) 3.2 million/ μ L Erythrocytes (blood - by the first screening and once yearly) 3.8 million/ μ L Erythrocytes (blood - by the first screening and once yearly) 4000 Leukocytes/ μ L (blood - by the first screening and once yearly) 13000 Leukocytes/ μ L (blood - by the first screening and once yearly) 130000 Thrombocytes/ μ L (blood - by the first screening and once yearly) 150000 Thrombocytes/ μ L (blood - by the first screening and once yearly) 0.8 mg/L (urine - o-Cresol after end of work day, at the end of a work week/end of the shift)	600 μ g/L - whole blood (Toluene) - end of shift 6.48 μ mol/L - whole blood (Toluene) - end of shift 2 g/g creatinine - urine (Hippuric acid) - end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) 1.26 mmol/mmol creatinine - urine (Hippuric acid) - end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) 0.5 mg/L - urine (o-Cresol) - end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) 4.62 μ mol/L - urine (o-Cresol) - end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) 75 μ g/L - urine (Toluol) - end of shift	-	-	0.02 mg/L (blood - Toluene prior to last shift of workweek) 0.03 mg/L (urine - Toluene end of shift) 0.3 mg/g Creatinine (urine - o-Cresol end of shift)	

Dose dérivée sans effet (DNEL):

composition/informations sur les composants:

Travailleur – inhalation:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Toluène	192 mg/m ³	384 mg/m ³	192 mg/m ³	384 mg/m ³
Acétate déthyle	734 mg/m ³	1468 mg/m ³	734 mg/m ³	1468 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Travailleur – cutanée:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Toluène	384 mg/kg bw/day			
Acétate déthyle	63 mg/kg bw/day			

Consommateur – inhalation:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Toluène	56.5 mg/m ³	226 mg/m ³	56.5 mg/m ³	226 mg/m ³
Acétate déthyle	367 mg/m ³	734 mg/m ³	367 mg/m ³	734 mg/m ³

Consommateur – cutanée:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Toluène	226 mg/kg bw/day			
Acétate déthyle	37 mg/kg bw/day			

Consommateur - oral:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Toluène	8.13 mg/kg bw/day			
Acétate déthyle	4.5 mg/kg bw/day			

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

composition/informations sur les composants:

Nom chimique	Toluène CAS: 108-88-3
Eau douce	0.68 mg/L
Eau de mer	0.68 mg/L
Eau douce (libération intermittente)	0.68 mg/L
Traitement des eaux usées	13.61 mg/L
Sédiments d'eau douce	16.39 mg/kg sediment dw
Sédiments marins	16.39 mg/kg sediment dw
Terrestre	2.89 mg/kg soil dw
Nom chimique	Acétate déthyle CAS: 141-78-6
Eau douce	0.24 mg/L
Eau de mer	0.024 mg/L
Eau douce (libération intermittente)	1.65 mg/L
Traitement des eaux usées	650 mg/L
Sédiments d'eau douce	1.15 mg/kg sediment dw
Sédiments marins	0.115 mg/kg sediment dw

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Terrestre	0.148 mg/kg soil dw
Chaîne alimentaire	0.2 g/kg food
Nom chimique	Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4
Eau douce	0.18 mg/L
Eau de mer	0.018 mg/L
Eau douce (libération intermittente)	0.36 mg/L
Traitement des eaux usées	35.6 mg/L
Sédiments d'eau douce	0.981 mg/kg sediment dw
Sédiments marins	0.0981 mg/kg sediment dw
Terrestre	0.0903 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques: Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle: Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.



Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains: Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
PVA (alcool polyvinylique)	0.7 mm	>=480 min.

Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Type de filtre recommandé: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre : AP-2

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

	Conditions	Méthode	Remarques
Point/intervalle de fusion			Non établie
Point / intervalle d'ébullition	75 - 135 °C		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Inflammabilité					Non établie
Température de décomposition					négligeable
Point d'éclair	~	3.2	°C		
Température d'auto-inflammabilité		260	°C		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		1.4	Vol%		
Limite supérieure d'explosivité		8.1	Vol%		
Pression de vapeur		4.48	kPa	20 °C	
Densité		0.862 - 0.872	g/cm ³	20 °C	non applicable
Hydrosolubilité	~	1.7	%		
pH					non applicable
pH (en solution aqueuse)					Non établie
Coefficient de partage					Non établie
Viscosité cinématique					non applicable
Seuil olfactif					Non établie
Densité relative					Non établie
Taux d'évaporation					Non établie
Densité de vapeur		aucune donnée disponible			
Granulométrie		aucune donnée disponible			
Distribution granulométrique		aucune donnée disponible			

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente:	aucune donnée disponible
Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité:

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité: Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion:

Sensibilité aux impacts mécaniques:	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques:	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables:

Informations sur le produit:

- Inhalation: Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact oculaire: Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
- Contact avec la peau: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).
- Ingestion: Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

- Symptômes: Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Mesures numériques de toxicité:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Toxicité aiguë: Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale): 19,243.10 mg/kg
ETAmél (inhalation-vapeurs): 69.40 mg/l

Informations sur les composants:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Méthode
Toluène 108-88-3	Oral LD50	Rat	5580 mg/kg	OCDE 401
Acétate déthyle 141-78-6	Oral LD50	Lapin Rat	4934 mg/kg	OCDE 401
Acétate de n-butyle 123-86-4	Oral LD50	Rat	10768 mg/kg	OCDE 423

Nom chimique	Paramètres	Espèce	Dose opérante	Méthode
Toluène 108-88-3	Dermal LD50	Lapin	> 5000 mg/kg	
Acétate déthyle 141-78-6	Dermal LD50	Lapin	> 20000 mg/kg	
Acétate de n-butyle 123-86-4	Dermal LD50	Lapin	> 5000 mg/kg	OCDE 402

Nom chimique	Paramètres	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
Toluène 108-88-3	Inhalation LC50	Rat	28.1 mg/L	4 h	OCDE 403
Acétate déthyle 141-78-6	Inhalation LC50	Rat	> 6000 ppm	6 h	
Acétate de n-butyle 123-86-4	Inhalation LC50	Rat	23.4 mg/m ³	4 h	OCDE 403

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:

Corrosion/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Aucune information disponible.
Cancérogénicité:	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction:	Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Nom chimique	Union européenne
Toluène	Repr. 2

STOT - exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nom chimique	Voie d'exposition	Organes cibles
Toluène 108-88-3	Inhalation	système nerveux

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le poisson:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
Toluène 108-88-3	LC50	Oncorhynchus	5.5 mg/L	96 h	
	NOEC	kisutch	1.39 mg/L	40 d	
Acétate déthyle 141-78-6	LC50	Pimephales	220 - 250 mg/L	96 h	
	NOEC	promelas	> 9.65 mg/L	32 d	
Acétate de n-butyle 123-86-4	LC50	Pimephales promelas	17 - 19 mg/L	96 h	OCDE 203

Toxicité aquatique pour les crustacés:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
Toluène 108-88-3	EC50	Cerodaphnia dubia	3.23 mg/L	48 h	
Acétate déthyle 141-78-6	EC50	Daphnia magna	560 mg/L	48 h	-
			2.4 mg/L	21 d	
Acétate de n-butyle	EC50	Daphnia magna	44 mg/L	48 h	OCDE 202

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
123-86-4					

Toxicité pour les algues:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
Toluène 108-88-3	EC50	Chlorella vulgaris	134 mg/L	72 h	
Acétate déthyle 141-78-6	EC50	Desmodesmus subspicatus	5600 mg/L > 100 mg/L	48 h 72 h	DIN 38412 OCDE 201
Acétate de n-butyle 123-86-4	EC50	Desmodesmus subspicatus	674.7 mg/L	72 h	

Toxicité pour les bactéries:

Nom chimique	Paramètres	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
Acétate déthyle 141-78-6	EC 50	Photobacterium phosphoreum	5870 mg/L	15 min.	OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité:

Nom chimique	Taux de décomposition	durée du test	Rapidement biodégradable	Remarques	Méthode
Toluène 108-88-3	81 %	5 d	Oui		
Acétate déthyle 141-78-6	79 %	20 d	Oui		OCDE 301 D
Acétate de n-butyle 123-86-4	23 %	28 d	Oui		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation:

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Toluène 108-88-3	2.73	90
Acétate déthyle 141-78-6	0.73	30
Acétate de n-butyle 123-86-4	2.3	15

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.

Mobilité: Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 40008850000

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB: Aucune information disponible

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Toluène 108-88-3	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acétate de n-butyle 123-86-4	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes.

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés: Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés: Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV: 14 06 03* (Autres solvants et mélanges de solvants)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR: UN1263
RID: UN1263
IMDG: UN1263
IATA: UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
UN1263, MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II

RID: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
UN1263, MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II

IMDG: PAINT RELATED MATERIAL
UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, II, (3.22°C C.C.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

IATA: PAINT RELATED MATERIAL
UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR:	3
Étiquette(s) de danger	3
Code de classification	F1
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	33
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Quantité exemptée	E2
RID:	3
Étiquettes	3
Code de classification	F1
IMDG:	3
Étiquette(s) de danger	3
Quantité limitée (LQ)	5 L
Quantité exemptée	E2
N° d'urgence	F-E, S-E
IATA:	3
Étiquette(s) de danger	3
Quantité exemptée	E2

14.4. Groupe d'emballage

ADR:	II
RID:	II
IMDG:	II
IATA:	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR:	Non
RID:	Non
IMDG:	Non
IATA:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR:	
Dispositions spéciales:	163, 640C, 650, 367
RID:	
Dispositions spéciales:	163, 367, 640C, 650
IMDG:	
Dispositions spéciales:	163, 367
IATA:	
Dispositions spéciales:	A3, A72, A192
Code ERG	3L

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (Annexe II - (CE) n° 2020/878) et Règlement (CE) n° 1272/2008

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail:
Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

- Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Toluène 108-88-3		48. 75.
Acétate déthyle 141-78-6		3 40
Acétate de n-butyle 123-86-4		3. 40. 75

Polluants organiques persistants: non applicable
(EC) 2019/1021

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE):

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES
P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

teneur en composés organiques volatils (COV):

acc. reg. 2010/75/EC (20°C): 98.833902199999997 %
acc. reg. 2004/42/EC (Decopaint): 100 %

648/2004/ EU (DetVo):

≥ 30% hydrocarbures aromatiques

Réglementations nationales:

Danemark:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Nom chimique	Danemark - MAL
Toluène 108-88-3	74 m3/10 g substance MAL factor >=10.0 % by weight [3]
Acétate déthyle 141-78-6	13 m3/10 g substance MAL factor >0 % by weight [1]
Acétate de n-butyle 123-86-4	14 m3/10 g substance MAL factor >0 % by weight [1]

Allemagne:

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK): très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) -
Classification selon AwSV

Nom chimique	Classification WGK (AwSV)	ID number
Toluène 108-88-3	3	194
Acétate déthyle 141-78-6	1	95
Acétate de n-butyle 123-86-4	1	42

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air):
org. substances (Ziffer 5.2.5): 50 - 55%
org. subst. (digit 5.2.5) class I: 45 - 50%

Classe d'entreposage (TRGS 510): LGK12 - Matières solides non combustibles

France:

Maladies professionnelles (R-463-3, France):

Nom chimique	Numéro RG, France
Toluène 108-88-3	RG 4bis, RG 84
Acétate déthyle 141-78-6	RG 84
Acétate de n-butyle 123-86-4	RG 84

RG 4bis - Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Pays-Bas:

Nom chimique	Toluène
Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction	Development Category 2

Classe de contamination de l'eau (Pays-Bas): C2

Autriche:

Réglementations sur les liquides inflammables VbF Liquides inflammables Cat. 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Pologne:

Ordonnance du ministre de la famille, du travail et de la politique sociale du 12 juin 2018 sur les concentrations et intensités maximales admissibles des facteurs nocifs pour la santé dans l'environnement de travail (Dz. U. 2018, point 1286, telle que modifiée)

Loi du 14 décembre 2012 sur les déchets (Journal officiel de 2013, point 21 ; telle que modifiée)

Loi sur les substances chimiques et leurs mélanges du 25 février 2011. (Règlement du ministre du Travail et de la Politique sociale du 26 septembre 1997 sur les règles générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail (Dz. U. de 2003, n° 169, point 1650 ; tel qu'amendé).

Suisse:

Teneur en COV:: acc. VOCV CH 814.018, att. 1: 100 %

Hongrie:

Décret n° 44/2000 (XII.27.) du ministère de l'économie et du travail de la République de Hongrie sur certaines procédures et activités Décret conjoint n° 5/2020 ITM sur la sécurité chimique au travail 178/2017 (VII. 5.) écret gouvernemental sur l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) "A" et "B" de l'Accord européen sur les transports routiers

Inventaires internationaux:

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
NZIoC	Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique: Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3:

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

AGW: Limite d'exposition professionnelle (Arbeitsplatzgrenzwert – Germany)

BCF: Facteur de bioconcentration

DBO(5): Demande biochimique en Oxygène (en 5 jours)

CAS: Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

CMR: Cancérogène, mutagène ou reprotoxique

DIN: Norme industrielle allemande

DNEL: Niveaux dérivés sans effet (Derived No Effect Level)

DOC: Carbone organique dissous (Dissolved organic carbon)

EAK/ AVV: Catalogue européen des déchets / Registre réglementation déchets

EC50: Concentration efficace médiane (Effective Concentration 50%)

ECHA: European Chemical Agency

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

(European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS: Système général harmonisé (Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals)

IATA: Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IC50: Concentration inhibitrice médiane (Inhibition Concentration 50%)

IMDG: Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Dangerous Goods Code)

LC(D)50: Concentration létale 50% (Lethal Concentration 50% - LD50: Lethal dose 50%)

MAK: Valeurs d'exposition

NLP: Ex polymères (No Longer Polymers)

NOAEC: Dose sans effet nocif observable (No Observed Adverse Effect Concentration)

NOAEL: Dose sans effet toxique observable (No Observed Adverse Effect Level)

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative, toxic)

PC: Catégorie produit

PNEC: Seuil sans effet pour l'environnement (Predicted No Effect Concentration)

REACH: enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits CHimiques

RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

STEL: Limite d'exposition court terme (Short-term Exposure Limit)

STP: Installation d'épuration (Sewage treatment plant)

SVHC: Substance préoccupante (Substance of Very High Concern)

TLV: Valeur seuil limite (Threshold Limit Value)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)

UN: Nations unies (United Nations)

VOC: Composé volatil organique

vPvB: Très persistante et très bioaccumulable (very persistent, very bioaccumulative)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023
Date d'impression : 13-avr.-2024

Numéro de révision: 1

HAKU GB 885 - 400008850000

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Plafond: Valeur limite maximale

* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Organisation mondiale de la santé

Date de révision: 07-juil.-2023

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH):

Avis de non-responsabilité:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-déc.-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression : 13-avr.-2024

HAKU GB 885 - 400008850000

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité